



Compte-rendu de réunion de lancement de l'accord-cadre PROGIST tenue le 21 Novembre 2017

Version 1.1 du 11/01/2018



1	INTRODUCTION.....	3
1.1	OBJET	3
1.2	HISTORIQUE DU DOCUMENT	3
1.3	REFERENCES CONTRACTUELLES ET DOCUMENTAIRES.....	3
1.4	PARTICIPANTS	4
1.5	COPIES	4
1.6	GLOSSAIRE	4
2	ORDRE DU JOUR	4
3	PRESENTATION CONTRACTUELLE PAR LE GME.....	6
4	PRESENTATION DGA	22
4.1	BOITES FONCTIONNELLES.....	22
4.2	PROCHAINES COMMANDES	22
4.3	CARTE ACHAT.....	22
5	BPU ET THEMATIQUES ASSOCIEES	23
5.1	PRECISION DU BPU.....	23
5.2	COMPLETION DU BPU	23
5.3	CAS UNICOM	23
5.4	CAS PARTICULIER	23
5.5	GESTION DES MAINTENANCES LOGICIELLES.....	24
6	PORTAIL WEB.....	24
7	PROCHAINE REUNION D'AVANCEMENT	24
8	SYNTHESE DES ACTIONS.....	25

1 Introduction

1.1 Objet

Ce document constitue le CR de la réunion de lancement de l'accord-cadre PROGIST tenue le 21/11/2017 à Paris.

1.2 Historique du document

Rédacteur	Date	Version	Objet
GME PROGIST	30/11/2017	1.0	Initialisation
GME PROGIST	11/01/2018	1.1	Prise en compte des remarques de la DGA
GME PROGIST	17/01/2018	1.2	Prises en compte des remarques du 16/01/18

1.3 Références contractuelles et documentaires

Identification du contrat :

Titre	Acquisition de progiciels IST (informatique scientifique et technique), de concessions de droits d'usage de progiciels IST, de supports et prestations forfaitaires associées pour le Ministère des Armées (PROGIST)
Client	Direction Générale de l'Armement (DGA) Au profit de multiples entités du Ministère des Armées
Type	Accord-cadre
Référence	17 81 009 101
Notification	12/10/2017
Durée	3 ans, renouvelable 1 fois pour 3 ans supplémentaires

Références contractuelles :

Type	Objet	Version	Signé
AE	Acte d'engagement	2.0	GME + DGA le 12/10/2017
CCAG-TIC	CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	Version en vigueur	Non applicable
CCAC	Cahier des Clauses Administratives Cadres	2.0	GME le 12/09/2017
AE-Anx1	Bordereau de prix unitaire (BPU)	2.0	GME + DGA le 12/10/2017
CCTC	Cahier des Clauses Techniques et Contractuelles	2.0	GME le 12/09/2017

Autres références :

Type	Objet	Version	Signé
Proposition	Proposition technique et financière	1.1	GME le 20/06/2017

1.4 Participants

Participant	Fonction	Entité
Raphaële Pailloux	Autorité signataire de marché	DGA
Anne-Claire Delanoë	Prescripteur	DGA Maîtrise de l'Information
Christophe Delalande	Acheteur	DGA, Service des Achats de l'Armement
Willy Lamal	Bureau de la coordination de la simulation et de l'IST (BCSIST)	DGA – Direction technique - BCSIST
Yannick Gilarés	Responsable de la coordination des Achats logiciels avec les organismes hors DGA	DGA – Direction technique - BCSIST
Bruno Copy	Relation avec les centres de la DGA	DGA – Direction technique - BCSIST
Sylvie Ulmet	Responsable de l'équipe ADV	GME (Antycip Simulation)
Alain Nguyen	Responsable commercial et contractuel	GME (Antycip Simulation)
Joel Castets	Président Agenium	GME (Agenium Informatique & Systèmes)
Robert Cantin	Responsable commercial et contractuel	GME (Agenium Informatique & Systèmes)

1.5 Copies

Participant	Fonction	Entité
Johan Besnainou	Directeur Antycip Simulation France	GME (Antycip Simulation)
Michel Pronier	Directeur Général	GME (Antycip Simulation)
Bruno Rémy	Directeur technique	GME (Agenium Informatique & Systèmes)
Vanessa Bucchière	Administration des ventes	GME (Agenium Informatique & Systèmes)

1.6 Glossaire

GME : Groupement momentané d'entreprises : ici le groupement de cotraitance solidaire formé par les sociétés Antycip Simulation et Agenium Informatique & Systèmes en réponse à l'accord-cadre PROGIST.

2 Ordre du jour

L'ordre du jour fixé par l'Administration, suivi par les participants est le suivant :

Matinée : 10h00 - 12h30



Accueil – tour de table	Tous
Présentation de l'offre par le groupement	Alain Nguyen
Questions-réponses sur l'offre du groupement	Tous
Attentes de l'administration	Anne-Claire Delanoë
Echanges sur les attentes	Tous
Conclusions	Anne-Claire Delanoë

Après-midi : 14h00 - 16h00

- Réunion de travail autour des sujets identifiés le matin.

Mise au point du catalogue	Anne-Claire Delanoë
Mise en place de la carte achat	Christophe Delalande
Questions diverses	Tous

3 Présentation contractuelle par le GME

Cette section reprend le support de présentation qui a été visionné par les participants en réunion.

PROGIST

Réunion de lancement du 21/11/2017

Revue contractuelle

1

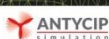
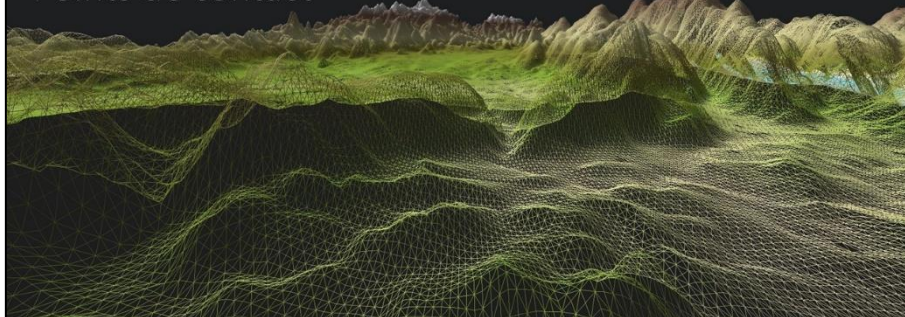
Objectif

- Revoir ensemble les dispositions contractuelles
- S'assurer que l'ensemble des acteurs de l'accord-cadre convergent
- Corriger et préciser si besoin

2

En introduction, le GME a indiqué vouloir orienter la présentation autour de la compréhension du contrat par le GME en vue de faciliter l'échange et s'assurer que l'ensemble des acteurs converge vers une même compréhension de l'engagement et des enjeux.

Points de contact



3

Interlocuteurs - DGA

Contact	Rôle	Tél	Courriel
Anne-Claire Delanoë	Manageure de l'accord-cadre	02 90 02 63 71	anne-claire.delanoë@intradef.gouv.fr
Christophe Delalande	Acheteur	02 99 42 96 72	christophe.delalande@intradef.gouv.fr

4

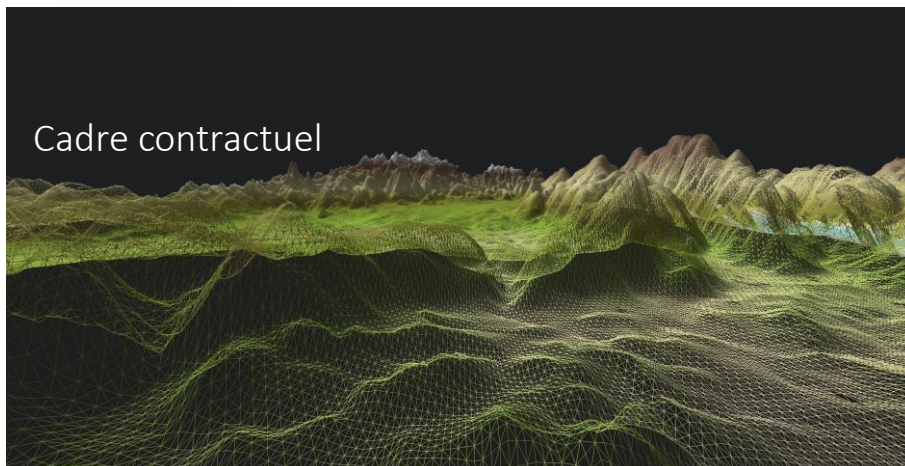
Interlocuteurs - Groupement

Société	Contact	Rôle	Tél	Courriel
GME	GME	Assistance téléphonique Relations contractuelles	01 39 96 22 50	contact@progist.fr
Antycip Simulation	Johan Besnainou	Directeur Responsable contractuel	06 74 83 76 07	progist@antycipsimulation.com
Antycip Simulation	Sylvie Ulmet	Responsable ADV	01 39 96 22 50	progist@antycipsimulation.com
Antycip Simulation	Alain Nguyen	Responsable commercial	06 74 83 75 66	progist@antycipsimulation.com
Agenium	Joel Castets	Responsable contractuel	06 35 02 21 05	joel.castets@agenium.com
Agenium	Robert Cantin	Responsable commercial	06 35 02 18 97	Robert.CANTIN@agenium.com
Agenium	Vanessa Bucchiere	ADV	05 61 41 03 98	vanessa.bucchiere@agenium.com

5

Le GME présente la mise en œuvre d'une boîte courrielle fonctionnelle dédiée à l'accord-cadre, et la communication entre l'équipe de management DGA et l'équipe GME. L'Administration approuve cette action et indique avoir procédé de même (voir plus loin).

Cadre contractuel



6

Description de l'accord-cadre

Titre	Acquisition de progiciels IST (informatique scientifique et technique), de concessions de droits d'usage de progiciels IST, de supports et prestations forfaitaires associées pour le Ministère des Armées (PROGIST)
Client	DGA Au profit de multiples entités du Ministère des Armées
Type	Marché à bons de commande
Référence	17 81 009 101
Notification	12/10/2017
Durée	3 ans, renouvelable 1 fois

7

L'Administration relève que le support ne doit pas évoquer le terme de « marché » mais d'accord-cadre. L'action 1 est convenue. (voir en fin du document)

Documentation de référence

Type	Titre	Version	Signé
CCAC	Cahier des Clauses Administratives Cadres	2.0	GME le 12/09/2017
AE	Acte d'engagement	2.0	GME + DGA le 12/10/2017
AE-Anx1	Bordereau de prix unitaire (BPU)	2.0	GME + DGA le 12/10/2017
CCTC	Cahier des Clauses Techniques et Contractuelles	2.0	GME le 12/09/2017
Proposition	Proposition technique et financière	1.1	GME le 20/06/2017

8

Les participants passent en revue les documents contractuels.

Périmètre d'exécution de l'accord-cadre

- Fourniture de progiciels et la concession de droits d'usage de progiciels
- Support progiciels (MCO)
- Mise en œuvre et le maintien à niveau du Portail Web PROGIST
- Réalisation de Services forfaitisés liés aux progiciels (installation, formation)
- Activités de management de l'accord-cadre
- Opérations de suivi d'activité (suivi des commandes, inventaires)
- Veille au profit du Ministère

9

Catalogue : domaines

- Cao-Dao - Modélisation 3d
- Acquisition de données / Mesures dont trajectographie
- Calcul scientifique et simulation
- Contrôle - Commande - Supervision industrielle
- Environnement de développement et gestion de configuration
- Exploitation des résultats (données et images)
- Librairies graphiques – IHM
- Sig - Cartographie
- Ingénierie système - Sécurité de fonctionnement
- Tests et protection des systèmes d'information
- Chimie - Biologie

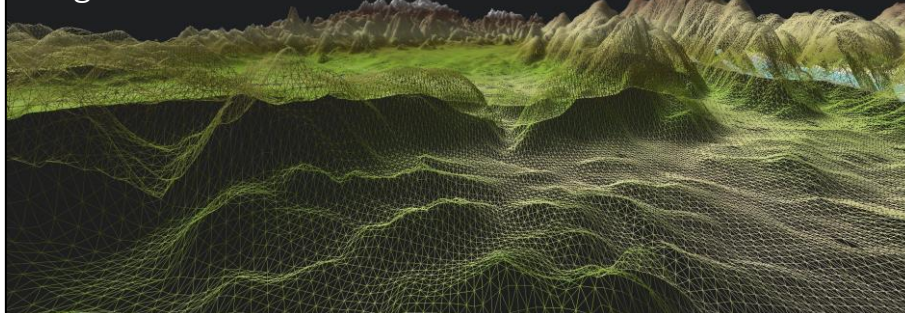
10

Périmètres des bons de commande BPU

Acquisition de licence
Location de licence
Maintenance annuelle et Support Technique
Prestation annuelle de Management du Contrat Cadre PROGIST
Prestations de type S1 : Installation initiale de la solution ou d'un de ses composants et démarrage
Prestation de type S2 : Transfert de compétence technique sur la nouvelle version :
A) Formations sur la solution ou l'un de ses composants
B) Expertise, Accompagnement, Support Méthodologique

11

Organisation GME – Processus d'exécution



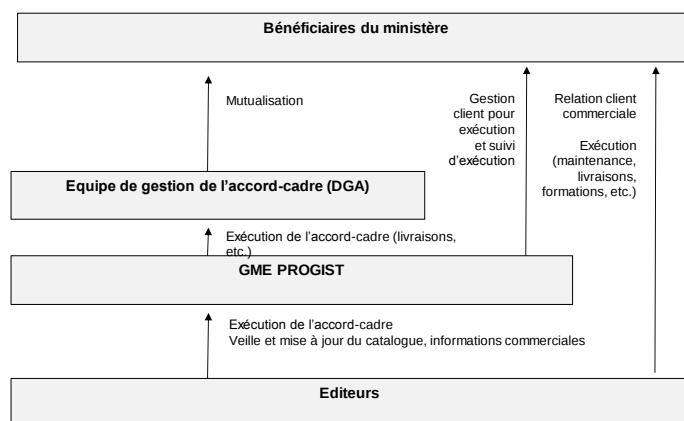
12

Répartition du GME

Catégorie	Responsabilité	Périmètre	
		ANTYCIP SIMULATION	AGENIUM
Rôle contractuel	Partagée	Rôle mandataire cotraitant	Rôle cotraitant
Organisation	Commune	Même processus exécuté par l'ensemble des cotraitants	
BPU - Management	Commune	Prestation répartie à 50%, techniquement et financièrement	
BPU – produits	Partagée	Périmètre propre à Antycip Simulation, défini selon les règles internes du GME. Ce périmètre inclut les éditeurs pour lesquels Antycip Simulation est nativement agréé par l'éditeur pour distribution	Périmètre propre à Agenium, défini selon les règles internes du GME. Ce périmètre inclut les éditeurs pour lesquels Agenium est nativement agréé par l'éditeur pour distribution

13

Organisation - Ecosystème



14

L'Administration appelle à un point de vigilance : des éditeurs contactent déjà l'équipe de gestion de la DGA, dans une mesure qui lui semble d'ores-et-déjà excessive. L'Administration compte sur le GME

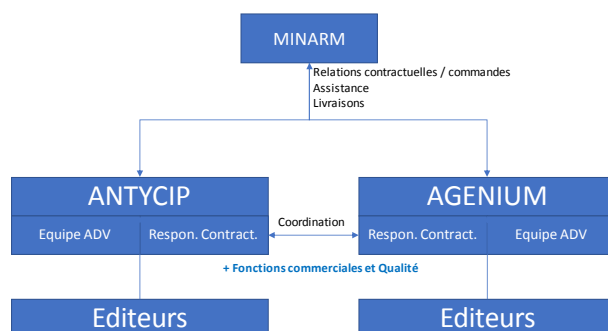
pour gérer l'ensemble des éditeurs. Le GME acquiesce, et indique toutefois à l'Administration que certains éditeurs et leurs commerciaux ont, en phase d'offre mais aussi maintenant après la notification de l'accord-cadre, tendance à mettre en doute la légitimité du groupement et décident de contourner le GME.

Le GME indique être en phase de finalisation d'une communication généralisée avec l'ensemble des éditeurs afin de leur indiquer les formalités d'exécution de l'accord-cadre qui les concerne. L'intention étant également de « canaliser » les éditeurs afin qu'ils respectent le dispositif PRODIST.

L'Administration recommande au GME de renvoyer les éditeurs vers une copie de l'avis d'attribution du BOAMP (qui sera fournie hors réunion par l'Administration au GME). Le GME confirme que cela est bien prévu dans la communication en préparation.

L'Administration indique vouloir que la DGA soit mise dans la boucle lors de nos contacts avec les bénéficiaires pour le suivi d'exécution (voir plus loin).

Organisation interne du GME



15

Processus d'exécution des commandes

	MANDATAIRE	GME ANTYCIP + AGENIUM	DGA
1			Notification de commande
2	Réception de commande		
3	Emission de réserve ou acceptation		
4		Prise en compte de la commande et mise à jour sur Portail Web	
5		Traitement de la commande – Suivi d'état de la commande par le GME auprès de la DGA	
6		Livraison de la fourniture commandée	
7		Et Mise à jour sur Portail Web	
8		Facturation	
9			Emission de réserve ou réception
		Mise à jour sur Portail Web	

16

Les participants précisent que, conformément au contrat, le paiement intervient après l'étape 8 réception.

Validité des bons de commande

- Informations requises pour validité du bon de commande :
 - Adresses de livraison (email ou physique le cas échéant)
 - Nom, Prénom
 - Nom du centre
 - Adresse physique du centre
- HostID + Hostname
- Cas particulier : Les produits requérant un process administratif indépendant des parties prenantes (ex : ITAR)

17

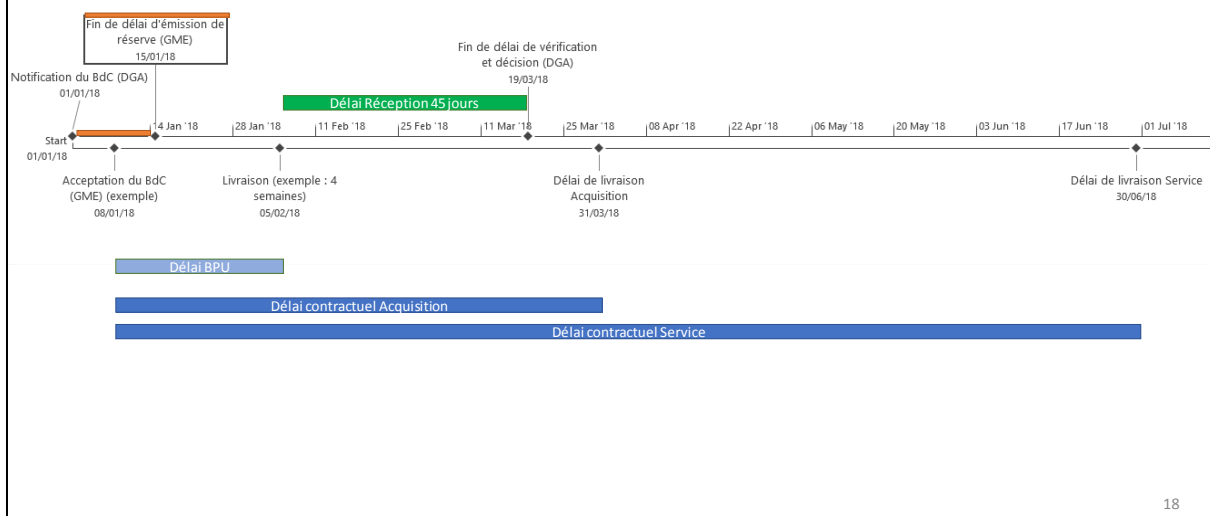
L'Administration indique qu'il appartient à la DGA de collecter les informations techniques nécessaires. C'est déjà dans le fichier à remplir demandé par la DGA, qui malheureusement n'est pas toujours rempli par les bénéficiaires.

L'Administration demande au GME d'identifier les lignes du BPU où le HostID et le HostName est un pré-requis (cf. action 6 en fin de document).

L'Administration demande au GME de communiquer aux éditeurs que la DGA ne souhaite pas effectuer de démarche administrative.

L'Administration indique qu'il n'y a pas de produit ITAR dans le BPU. Le GME répond que ITAR était un exemple de formalités administratives pour illustrer des cas de retard de livraison dû à des formalités. Note : les participants conviennent que le GME informe l'Administration des progiciels qui pourraient être sujets à de telles formalités administratives pouvant entraîner la non-tenue des délais de livraison contractuels actuellement définis dans le BPU de l'accord-cadre (voir action 6 plus bas).

Processus : Illustration



L'Administration indique que le délai qui prévaut est le délai indiqué dans le BPU (généralement 4 semaines). Les autres délais de 3 mois (acquisition), 6 mois (formation), 12 mois (location) ne sont valables que lorsqu'un délai n'est pas déjà spécifié dans le BPU ou dans un bon de commande.

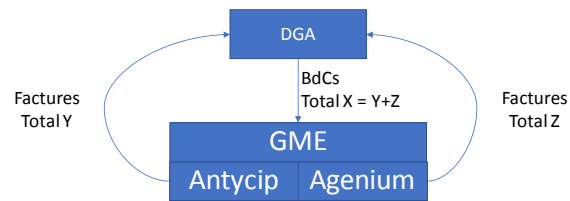
Bon de commande

Chaque bon de commande DGA contient les informations suivantes :

- La référence de l'accord-cadre
- Un numéro unique de référence
- La date d'émission du bon de commande
- Le numéro d'engagement juridique (EJ) CHORUS
- Le numéro de service exécutant (SE)
- La liste des composants ou des services
- Les quantités commandées pour chacun des composants ou services
- La liste des fournitures pour les prestations et pour les composants logiciels
- Le montant HT du bon de commande établi sur la base des prix unitaires de référence
- La décomposition de la fourniture en postes de livraison et de liquidation,
- Le lieu et les modalités de livraison : sous forme d'un lien Internet par messagerie autorisant le téléchargement ou sous format CD-ROM ou DVD
- Les délais d'exécution,
- Les conditions de paiement,
- Le délai pour procéder aux opérations de vérification et notifier la décision,
- Toutes autres indications nécessaires tant sur le plan administratif que financier.

Pour chaque bon de commande, la répartition technique des lignes entre chaque cotraitant est établie par le GME.

Facturation

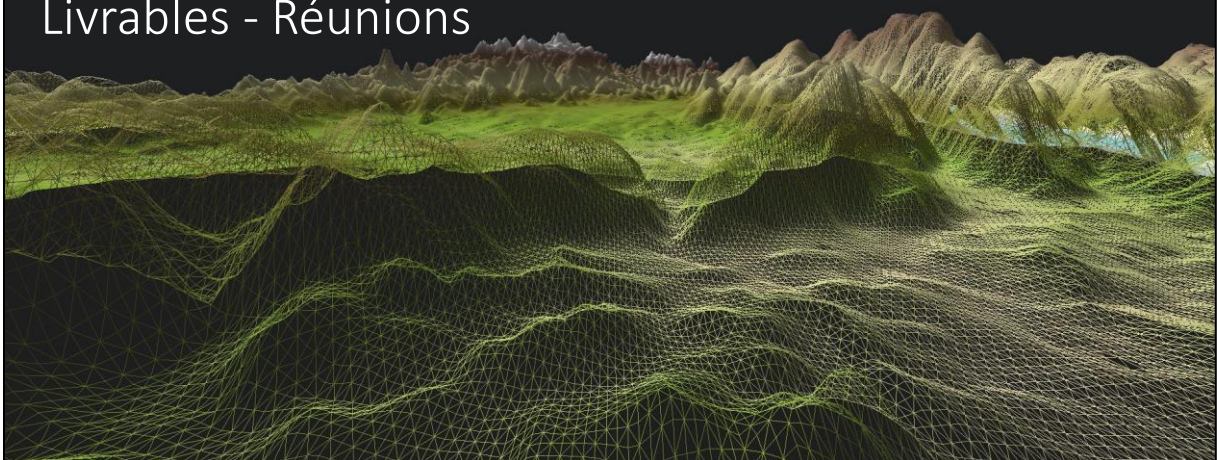


Question en séance : cas des facturations partielles

20

L'Administration indique que la livraison et facturation par poste est possible. C'est pour cela que la DGA fait des postes dans les bons de commande. Le GME peut facturer un poste indépendamment d'un autre.

Livrables - Réunions



21

Réunions contractuelles

Livrable	Lieu	Fréquence (le cas échéant)	Dates prévues
Réunion de lancement	Locaux administration		T0 + 1 mois (21/11/17)
Réunion d'avancement	Locaux administration	Tous les 6 mois	T0 + 6 - T0 + 12 - T0 + 18 - T0 + 24 - T0 + 30 - T0 + 36 (En séance : fixer la 1 ^{ère} réunion d'avancement)
Réunions techniques éventuelles	Site utilisateur	A la demande	

Réunions d'avancement :

Mise à jour du BPU
Suivi du parc des licences détenues par chaque entité du ministère
Suivi de l'exécution des bons de commande
Revue de l'avancement global de l'accord-cadre

Réunions utilisateurs (proposition GME) :

Réunions thématiques
Réunions impliquant les Editeurs, en lien avec les évolutions du BPU, ou pour précision du BPU

22

Les participants conviennent que les réunions utilisateurs et thématiques peuvent être pertinentes car répondent à l'objectif de rationalisation et de maîtrise des logiciels IST par la DGA au profit du Ministère. Les participants conviennent qu'une fréquence correcte ne devrait pas excéder 2 sessions par an.

Livrables : initialisation

Livrable	Type	Mode livraison	Protection	Fréquence	Détail	Délai de livraison	Prévu	Réalisé	Réceptionné
Assistance téléphonique 5/7j	Moyen	Mise en œuvre				T0 + 1 semaine			
Portail Web	Moyen	Mise en œuvre	NP			T0 + 1 mois	11/12/2017		
Plan de management environnemental	Document	Courriel	NP			T0 + 1 mois	11/12/2017		
Plan de management et d'assurance qualité	Document	Courriel	NP			T0 + 1 mois	11/12/2017		
Liste exhaustive des produits	Document	Déploiement Portail	NP		Avec le cas échéant, configuration matérielle requise	T0 + 1 mois	11/12/2017		
BPU	Document	Déploiement Portail	NP			T0 + 1 mois	11/12/2017		

23

Le GME indique que le groupement est joignable par téléphone depuis la notification.

Livrables : réguliers

Livrable	Type	Mode livraison	Protection	Fréquence	Détail	Délai de livraison	Prévu	Réalisé	Réceptionné
Rapport d'avancement	Document	Courriel	NP	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36			
Liste récapitulative des commandes	Document	Courriel Déploiement Portail	NP	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36			
Tableau inventaire des licences livrées	Document	En réunion	DR	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36			
Tableau inventaire récapitulatif des licences détenues	Document	En réunion	DR	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36			
Etat récapitulatif des renouvellements de maintenance nécessaires	Document	Courriel Déploiement Portail	NP	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36			
Tableaux de synthèse A, B, C	Document	Courriel Déploiement Portail	NP	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36			
Proposition d'évolution du catalogue	Document	Courriel	NP			T0 + 5,5, T0 + 11,5, T0 + 17,5, T0 + 23,5, T0 + 29,5, T0 + 35,5			
Mise à jour annuelle du BPU / méta-catalogue	Document	Courriel	NP	Avec 10+ éditeurs supplémentaires		T0 + 11, T0 + 23, T0 + 35			
Mise à jour exceptionnelle du BPU / méta-catalogue	Document	Courriel	NP			Sur demande DGA			

24

L'Administration soulève un point de compréhension du métacatalogue :

Les participants doivent faire la distinction entre le BPU et le métacatalogue, qui est un sous-ensemble du BPU. Voir plus loin (point échangé l'après-midi)

Livrables : sur bon de commande

Livrable	Type	Mode livraison	Protection	Fréquence	Détail	Délai de livraison	Prévu	Réalisé	Réceptionné
Progiciels et concession de droit d'usage	Fourniture	Courriel	NP		Selon le type d'éditeur : - soit le titulaire fournit les liens de téléchargement - soit le titulaire fournit le point de contact support officiel et l'éditeur fournit les exécutable à l'utilisateur - soit le titulaire fournit la page web de l'éditeur et il appartient à l'utilisateur de télécharger les exécutable	T_comma nde + X			
Licence	Fourniture	Courriel	NP			T_comma nde + X			
Documentation progiciel	Fourniture	Courriel	NP		Selon le type d'éditeur : - soit le titulaire fournit les liens de téléchargement - soit le titulaire fournit le point de contact support officiel et l'éditeur fournit la documentation à l'utilisateur - soit le titulaire fournit la page web de l'éditeur et il appartient à l'utilisateur de télécharger la documentation	T_comma nde + X			
Support logiciel	Fourniture	Courriel	NP		Selon le type d'éditeur : - soit le titulaire fournit le point de contact support éditeur officiel et l'utilisateur est responsable de solliciter le support logiciel éditeur - soit le titulaire fournit les nouvelles versions directement à l'utilisateur	T_comma nde + X			

25

L'Administration indique que l'éditeur ne doit pas fournir pas les liens, c'est au titulaire de les fournir – la DGA ne souhaite pas que le GME fasse uniquement l'intermédiaire.

L'Administration informe le GME que l'accès au Portail Web PROGIST devrait être fait depuis les postes de travail avec ISPT.

Livrables : CR de réunion

Livrable	Type	Mode livraison	Protection	Fréquence	Détail	Délai de livraison	Prévu	Réalisé	Réceptionné
CR de Réunion de lancement	Document	Courriel Déploiement Portail	NP			Réunion + 1 semaine	28/11/2017		
CR de Réunion d'avancement	Document	Courriel Déploiement Portail	NP	Tous les 6 mois		Réunion + 1 semaine			

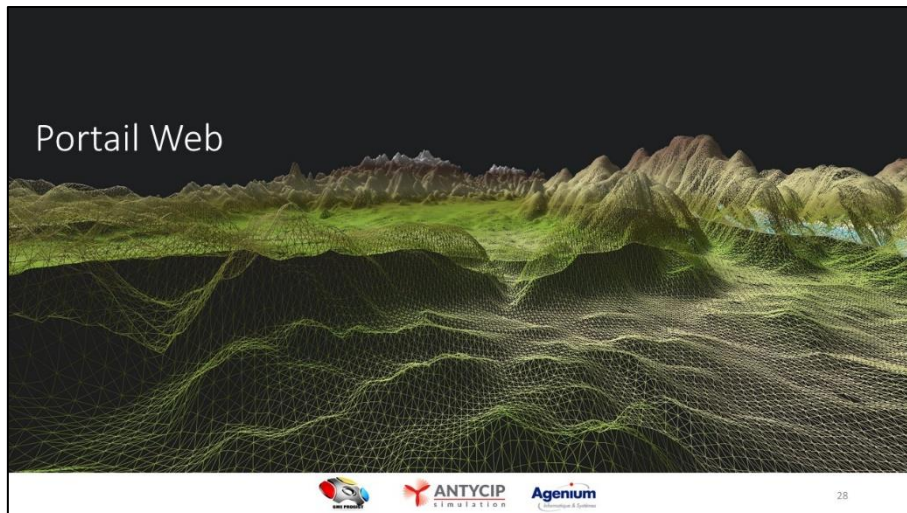
26

Livrables : Diffusion Restreinte

Livrable	Type	Mode livraison	Protection	Fréquence	Détail	Délai de livraison
Tableau inventaire des licences livrées	Document	En réunion	DR	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36
Tableau inventaire récapitulatif des licences détenues	Document	En réunion	DR	Tous les 6 mois		T0 + 6, T0 + 12, T0 + 18, T0 + 24, T0 + 30, T0 + 36

27

L'Administration fait le choix en fin de réunion que les communications DR se fassent par par messagerie avec chiffrement des documents DR en PJ par le logiciel ACID Cryptofiler.



Portail Web

- Spécification et réalisation en cours
- 1^{ère} livraison 11/12/2017

Questions du GME à la DGA :

- Qui, à la DGA va pouvoir consulter le catalogue ?
 - Qui va préparer le panier ?
 - Qui a besoin d'en connaître ? (prix produits)
- Il y aura 2 profils utilisateurs ou bien 1 seul avec un nombre limité de vraies personnes ?

Note du GME à l'intention de la DGA :

- Comptes non nominatifs. Un groupe utilisateur par login.
- Le GME veut mettre en place un seuil minimum pour les commandes Carte achat (5 000€ HT)

29

Question de l'Administration : Est-ce que des mails automatiques peuvent être envoyés par le portail ?

Réponse GME : « Nous pourrions le mettre en œuvre, mais nous ne le ferons pas. Si des mails sont envoyés, ils seront envoyés par un serveur de messagerie classique. »

L'Administration indique ne pas souhaiter de seuil minimum pour les commandes Carte achat. La discussion des choix est renvoyée à l'après-midi (voir plus loin).

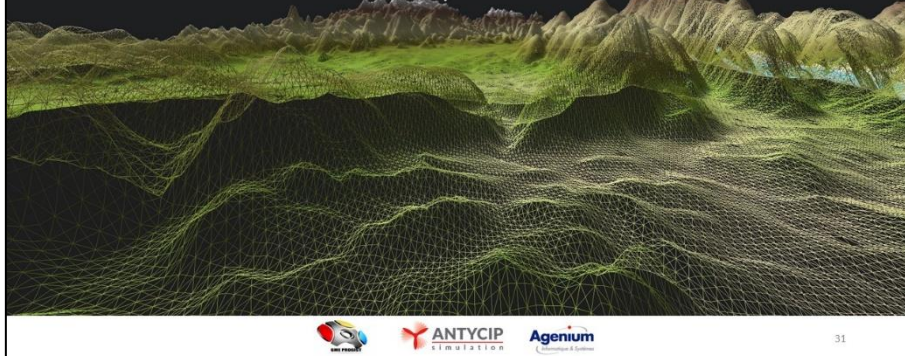
Portail Web

Pages	Infos en ligne	Pièces à télécharger	Mise à jour	Profils ayant droit d'accès					
				Front office				Back office	
				UTIL	RPA BC	RPA DGA	SC DGA	EDIT EUR	GME
Page de présentation du portail	•		Par le GME	R	R	R	R		W
Bordereau de prix unitaire (BPU)	•	•	Par le GME	R	R	R	R		W
Liste exhaustive des produits proposés par les éditeurs	•	•	Par le GME	R	R	R	R		W
Outil d'achat en ligne	•	•			R	R	R		W
Suivi d'une commande	•		Par le GME	R	R	R	R		W
Listes récapitulatives des commandes du Ministère des Armées	•	•	Automatique		R	R	R		W
Etat récapitulatif des renouvellements de maintenance par éditeur	•	•	Automatique		R	R	R		W
Comptes rendus de réunion		•	Par le GME			R	R		W
Tableaux de synthèse [A], [B] et [C]		•	Par le GME			R	R		W
Veille technique		•	Par le GME	?	?	?	?		W
Espaces d'informations par éditeur (environ 360 espaces distincts)	•	•	Par chaque éditeur	R	R	R	R	W	W

Légende : R = lecture; W = écriture

30

Point BPU – Qualité - Risque



31

Couverture actuelle du BPU

- 3793 lignes sur 4205 soit 90,2% :
 - 3306 lignes avec un prix identifié
 - 44 lignes de références gratuites (*à relever en séance*)
 - 423 lignes de références supprimées ou remplacées dont les éditeurs n'ont pas de prix à proposer
 - 15 lignes en double
- 44 refus de cotation par des éditeurs
- 368 lignes non spécifiées lors de la proposition
- 289 Editeurs sur 360 soit 80,2%

32

Post-réunion, l'Administration précise que ces chiffres ne collent pas à la réalité du BPU notifié : hors la prestation de management MAN-12-MOIS, celui-ci contient en effet 3352 produits IST avec un prix (les produits gratuits ont été exclus du BPU).

Qualité

Référentiels GME : ISO 9001 (système qualité), ISO 14001 (environnement) et ITIL V3 (services)
Le plan de management et qualité sera livré en décembre

5 indicateurs retenus

Catalogue PROGIST

- Taux d'évolution du catalogue : Mesure du nombre de nouvelles références actives, des références modifiées et des références obsolètes supprimées (*EXT_07*)
- Mesure de l'étendue de la distribution du catalogue : Mesure du nombre d'utilisateurs par entités fonctionnelles et géographiques du MINDEF.

Suivi des Editeurs/Distributeurs et des Solutions

- Nombre de demandes d'intervention
- Nombre de corrections apportées par rapport aux anomalies qualifiées
- Mesure du niveau de satisfaction des utilisateurs

33

Les participants conviennent de supprimer le 2^{ème} indicateur, non pertinent, et de travailler ensemble durant le 1^{er} semestre pour déterminer les bons indicateurs.

Maîtrise des risques

#	Libellé	Délai	Insatisfaction	Coût	Inadéquation	Action
1	Incohérence des commandes	X	X			Facilitation de la communication Editeur-Utilisateur Emission de réserves sur commande par le GME
2	Erreurs de délai ou de périmètre dans les commandes de support	X	X	X		Faciliter l'alerte utilisateur sur ses prochaines commandes à renouveler
3						

34

Le GME présente le modèle de listage des risques qui seront identifiés par le GME dans le plan de management et qualité. Les risques ici présentés sont illustratifs mais pertinemment identifiés et seront complétés dans la livraison du plan de management. Ils sont accompagnés d'actions identifiées pour maîtriser les risques.

Bons de commande

#	Montant total HT	Montant total TTC	Statut	Reçu	Périmètre			
					Antycip		Agenium	
					HT	TTC	HT	TTC
1	878 253	1 053 904	Reçu	12/11/2017	438 272	525 926	439 981	527 977
2	766 375	919 650	Prévu		180 878	217 054	585 497	702 596
3	438 626	526 351	Prévu		33 249	39 899	405 377	486 452

- 1 Prévu
- 2 Reçu
- 3 Accusé-Réception / Réserves
- 4 Livré partiellement
- 5 Livré en totalité
- 6 Facturé
- 7 Recetté
- 8 Payé

38

Le GME présente les bons de commande et projets de bon de commande qui ont été communiqués.

L'administration demande au GME d'afficher les prix hors taxe et TTC (action n°2, prise en compte post réunion)

4 Présentation DGA

4.1 Boites fonctionnelles

L'Administration a mis en place deux adresses fonctionnelles :

- dga-mi.demarche-progist-indus.fct@intradef.gouv.fr pour les échanges prescription – groupement
- dga-mi.demarche-progist-livraison.fct@intradef.gouv.fr en copie des livraisons

L'administration demande au GME l'action 5 (voir fin du document), et de respecter ce formalisme.

4.2 Prochaines commandes

L'Administration prévoit les prochains bons de commande « papier » suivant :

- 2 bon de commandes fin Q1 2018 (l'un pour la DGA, l'autre hors DGA)
- 2 bon de commandes fin Q2 2018 (même remarque)
- 2 bon de commandes fin Q3 2018 (même remarque).

4.3 Carte achat

L'Administration indique que seul un nombre restreint de personnels DGA sont accrédités pour la DGA. Une vingtaine de personnes seulement environ, dont le procédé annuel pour chaque porteur est le suivant :

- Grande commande mutualisée en début d'année, après consultation des bénéficiaires du porteur
- Rattrapage au cours de l'année des quelques équipements qui auraient manqué à l'appel du début d'année.

Le GME exprime son inquiétude que la mise en place de la carte achat risque de conduire à un débordement incontrôlé du nombre de commandes. En réponse à cela, l'Administration indique que l' « on ne peut pas mettre en place de garde-fou mais on peut faire confiance ».

5 BPU et thématiques associées

5.1 Précision du BPU

L'Administration souhaite de la part du GME (action 6 en fin de document) de préciser les références du BPU avec toutes les informations utiles qu'il serait bon que les bénéficiaires sachent avant de faire leurs choix techniques et qu'il est bon que l'Administration collecte en amont de l'établissement d'un BPU pour faciliter le traitement des demandes. Par exemple :

- Prérequis
- Identification éditeur / référence Editeur
- les éléments pour lesquels une connexion internet est requise pour activer la licence. Et le moyen de contournement lorsqu'il existe.

5.2 Complétion du BPU

Egalement l'Administration demande au GME l'action 7 : les références à ajouter au BPU en priorité.

L'Administration informe le GME que d'ici le début de l'année (2018) la DGA va fournir aux bénéficiaires un formulaire pour remonter les besoins d'ajout de lignes.

5.3 Cas Unicom

L'Administration souhaite en priorité l'action 8 : ajouter les produits Unicom au BPU. Le GME s'engage à faire de son mieux à ce titre.

5.4 Cas particulier

Le GME fait part d'un éditeur qui s'est trompé sur les délais de livraison, qui doivent passer de 4 semaines à 8 semaines. Il s'agit du produit IST 1091-00-00 (éditeur Sagem) intitulé « MF 34 / XMEDIUS Serveur de fax XMF 8.0 Enterprise Server Unl Users + 2 FoIP Chanel + XMF Exchange » Comme cet élément n'a pas été commandé à ce jour, l'Administration suggère de le modifier dans la prochaine mise à jour du BPU.



5.5 Gestion des maintenances logicielles

L'administration souhaite à partir de 2019 homogénéiser les maintenances pour le 31/12 de chaque année.

La DGA souhaite les vues éditeur du parc si le GME est amené à les avoir de la part des éditeurs.

La DGA ne pense pas avoir une vision du parc correcte avant fin 2019.

6 Portail Web

Question DGA : Est-ce possible d'associer un compte « panier » à un compte « valideur » ? Réponse GME : oui.

Décision DGA :

- Pas de panier inter-entité
- Pour une entité, il y a 1 ou plusieurs compte préparation de panier, et 1 ou plusieurs compte valideur

L'Administration apporte une précision sur la distinction entre BPU et Méta-catalogue, ce dernier n'étant qu'un extrait du BPU.

Le Méta-catalogue se base sur le BPU mais exclut les produits IST de type "acquisition" dont le prix unitaire TTC est supérieur ou égal à 10 k€. Les services de plus de 10 K€ TTC peuvent y apparaître toutefois.

7 Prochaine réunion d'avancement

Les participants conviennent de la 1^{ère} réunion d'avancement au Mercredi 11 avril, à 14h.

8 Synthèse des actions

#	Action	Qui	Quand	Statut
1.	Renommer l'appellation « marché » en « accord-cadre »	Alain Nguyen	27/11/2018	Fait post-réunion. Mis à jour dans le support
2.	Répartition : communiquer les mises à jour de la répartition des éditeurs entre co-traitants à la DGA lorsqu'elles sont actées au sein du GEM	GME	Récurrent	
3.	Livraison DR : décider si on communique via ACID ou par échange physiquement réunion station blanche (ou les deux). Choix fait en réunion.	DGA	01/03/2018	Choix fait en réunion ACID.
4.	Afficher les prix HT et TTC dans les documents	GME	Récurrent	
5.	Mettre en copie l'adresse fonctionnelle de livraison à chaque livraison	GME	Récurrent	
6.	Ajouter les désignations commerciales et les références éditeur au produit (incl : 1 ^{ère} année de MS inclus, 1 ^{ère} de MS à commander en même temps, prérequis, formalité administrative souhaitée par l'éditeur, etc.)	GME	15/01/2018	
7.	Fournir les références actives éditeur à ajouter	GME	15/01/2018	
8.	Travailler à ajouter Unicom au BPU (PRIORITE 0)	Antycip + DGA	15/01/2018	